

**Compte-rendu de la réunion de « dialogue de gestion » rentrée 2011
entre la direction de l'université d'Artois et la direction de l'IUFM Nord-Pas de Calais
Mercredi 29 juin (14h-15h45)**

Le président de l'université d'Artois a validé tous les choix présentés par le VP du CEVU de l'UA, Charles Giry-Deloison.

• *Master SMEEF-PE*

Le VP CEVU a communiqué, il y a quelques semaines, les jauges qu'il avait arrêtées unilatéralement et spécifiquement pour le master SMEEF PE et CPE : amphi à 120 étudiants, TD à 30, TP à 15 et séminaires recherche à 20 (contre 15 cette année). Par définition, une jauge définit un seuil au-delà duquel il y a dédoublement du groupe.

Sur ces bases, et compte tenu de la nécessité de garantir une égalité de traitement entre les étudiants et donc de leur proposer *en première instance* un nombre de séminaires de recherches correspondant *a minima* aux grandes disciplines de référence du PE, les services de l'IUFM ont calculé une charge pédagogique prévisionnelle, qui s'avère différente de celle calculée par le VP CEVU :

<i>SMEEF-PE 2011-2012</i>	<i>IUFM</i>	<i>UA</i>
<i>M1 : 902 préinscrits</i>	25 503 HETD	21 384 HETD
<i>M2 : 731 préinscrits</i>	22 781 HETD*	21 432 HETD*
<i>1633 préinscrits</i>	48 284 HETD	42 816 HETD

* y compris les visites aux M2 admissibles (exclusivement)

Cet écart important, sur lequel aucune discussion-négociation n'a été possible, le VP CEVU « ne [pouvant] transiger », s'explique par le refus de rendre possible, pour les séminaires, une offre de base diversifiée pour tous les étudiants. On notera, avec intérêt et pour s'en réjouir, que les 38 étudiants du M2 d'histoire (recherche et MEF) ont la chance de bénéficier à Arras d'un choix entre 5 séminaires ; les M1 de Douai qui sont 39 préinscrits se contenteront d'un choix entre 2 séminaires.

Cet écart s'explique aussi par un usage *ad hoc* de la notion de jauge par le VP CEVU. Il redéfinit la taille des groupes amphi par la capacité maximale d'accueil des amphis des sites IUFM : 243 places à Villeneuve d'Ascq, et donc 2 groupes amphi au lieu de 4 en M1, 1 groupe amphi à 258 (« ils ne sont pas toujours présents »...) au lieu de 3 en M2. Il neutralise les effets de seuils voire ajuste « à la main » et à la baisse le résultat d'une formule du tableur (ex : 155 M1 à Arras, LVE TP à 15, donc 11 groupes calculés ; l'effet de seuil annulé donnerait 10 groupes ; le VP CEVU en accorde 9...). Dans ces conditions, les séminaires qui ont été ouverts cette année en M1, par application stricte de la jauge à 15, ne pourront pas tous être maintenus en M2 l'an prochain : faudra-t-il donc que les étudiants changent de sujet de mémoire ?

• *Master SMEEF-CPE*

<i>SMEEF-CPE 2011-2012</i>	<i>IUFM</i>	<i>UA</i>
<i>M1 : 90 préinscrits</i>	1 799 HETD	1 822,50 HETD
<i>M2 : 40 préinscrits</i>	1 271 HETD	902,50 HETD
<i>130 préinscrits</i>	3 069 HETD	2 725,50 HETD*

* hors visite aux M2 admissibles et C2i2e

L'écart s'explique là aussi par un usage *ad hoc* de la notion de jauge : 40 préinscrits en M2 et 1 seul TD (jauge à 30) dans 8 EC de S3, 6 de S4, par exemple.

• *UE 5 et 6 des masters MEF PLC dans les 6 universités de l'académie*

<i>MEF 2011-2012</i>		<i>IUFM</i>	<i>UA</i>
<i>M1 : 629 prévus</i>	UE 5	5 240 HETD	3 144 HETD
	UE 6	2 160 HETD	1 152 HETD
<i>M2 : 810 prévus</i>	UE 5	5 630 HETD	3 398 HETD
	UE 6	2 808 HETD	1 512 HETD
<i>1 439 prévus</i>		15 838 HETD*	9 206 HETD*

* hors visite aux M2 admissibles (892 HETD) et C2i2e (3 047 HETD selon l'IUFM, 2 249 selon le VP CEVU)

L'écart s'explique ici par le refus de valoriser l'enseignement dans les UE 5 et 6 en CM, comme cela se fait généralement pour les UE 1 à 4 des masters MEF, voir des masters en général. Cette question se pose du reste également pour le master SMEEF, PE et CPE... Le président de l'université a accordé 600 HETD supplémentaires au titre d'un « lissage ».

- Accord sur le CAPA-SH et le 2 CA-SH (3 123, 50 HETD)

Au total, la charge pédagogique reconnue par l'université d'Artois à l'IUFM pour 2011-2012 s'élève à 61 011,5 HTED. Elle ne comprend les préparations aux concours PE et CPE (2 360 HETD prévues) voire PLC (oraux), ni la FC des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés pour laquelle l'employeur dispose d'un « droit de tirage » de 6 215 HTED sur l'IUFM.

A comparer aux calculs réalisés par les services administratifs de l'IUFM : 74 256,50 (hors préparations aux concours et FC).

- PCA et « PRP »

Les PCA sont réduites à 4 ETP : une demi-décharge pour les directeurs des formations des 1^{er} et 2nd degrés respectivement (contre 2/3 jusqu'à cette année) et pour les 6 responsables pédagogique de site IUFM (1 536 HETD si les bénéficiaires sont tous les Prag-Prce-PE à 384 HETD de service dû).

Les « PRP » sont calculées à 1 319 HETD, selon une formule peu claire, en relation avec la charge pédagogique, mino-
rée, comme on l'a vu.

Soit 2 855 HETD, à comparer à la prévision de 5 963 HETD établie par l'IUFM, sur des bases quantitatives analogues à celle de cette année. Les capacités de gouvernance, de pilotage et de suivi par l'IUFM des missions qui sont les siennes sont affaiblies significativement.

Le « siphonage » et le gel des postes de l'IUFM, qui génèrent quasi mécaniquement un accroissement des HC, se prolongent donc par une volonté de contracter sa charge pédagogique de façon à contenir ces HC.

Cela se traduit par une inégalité de traitement des étudiants selon le master et selon le site de formation.

Cela se traduit également par une inégalité de traitement des enseignants selon le master et selon le site de formation.

De telles distorsions, qui contreviennent à l'éthique universitaire, ne sont pas acceptables.

Dominique Guy Brassart



Directeur de l'IUFM Nord-Pas de Calais
Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juillet 2011